

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NO. 414-2015 & 415-2015**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, que les membres du Conseil siégeant en séance régulière le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 ont adopté les règlements suivants :

**Numéro 414-2015 intitulé - Règlement amendant le Règlement des permis et certificats n<sup>o</sup> 315-2007 afin de définir le terme «Marché public».**

**Numéro 415-2015 intitulé - Règlement sur les usages conditionnels numéro 415-2015**  
*Ce dit règlement ayant été dûment approuvé par la M.R.C. du Haut-Richelieu le 10 juin 2015.*

Lesdits règlements sont à la disposition des contribuables pour consultation au bureau de la Municipalité de Venise-en-Québec, situé au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest à Venise-en-Québec.

Donné à Venise-en-Québec  
Ce 15<sup>e</sup> jour de juin 2015

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Suzanne Chartrand résidant à Venise-en-Québec, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, dès 12h00 le 2 septembre 2015.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 2<sup>e</sup> jour de septembre deux mille quinze.

---

Suzanne Chartrand  
Secrétaire-adjointe